Envoyé en préfecture le 09/10/2020
Reçu en préfecture le 09/10/2020
Affiché le 12 OCT. 2020
ID : 086-218600666-20201008-CM_20201008_001-DE

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal **ACTE N° CM-20201008-001**

du 08 octobre 2020 **n°001**

EXTRAIT :

Ville de Châtellerault

Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (37) : Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Evelyne AZIHARI, Thomas BAUDIN, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIER, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Corine FARINEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Michel DROIN, Anne-Florence BOURAT, Hubert PREHER, Gwenaëlle PRINCET, Amine MESSAOUDENE, Sophie GUEGUEN, Patrice CANTINOLLE, Élisabeth PHLIPPONNEAU, Frédérique NAUD COLAS, Ahmed BEN DJILLALI, Séverine BART, Siméon FONGANG, Isabelle DUCHER, Gilles MAUDUIT, Flavy FRUCHON, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Yves TROUSSELLE, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Patricia BAZIN, Marion LATUS, Jean-Pierre de MICHIEL, David SIMON

POUVOIRS (1) : Jean-Claude BAUDRY donne pouvoir à Françoise BRAUD

EXCUSES (1) : Didier SIMONET

Nom du secrétaire de séance : Ahmed BEN DJILLALI

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Fusion Centre Hospitalier Universitaire et Groupe Hospitalier Nord Vienne

C'est par la compréhension des enjeux et les efforts consentis par les personnels du GHNV et le travail engagé depuis deux ans dans un premier temps par les deux directions, puis dans un second temps par une direction commune depuis novembre 2018, qu'il est permis d'envisager des conditions d'exercice homogènes sur les différents sites.

L'ARS a également tenu ses engagements en apportant durant cette période un soutien financier qui a participé à l'équilibre des comptes.

Le CHU a déjà réalisé deux fusions. La Cour des Comptes a souligné le bénéfice de la fusion pour le CH de Montmorillon. Il s'agit de créer localement les conditions de vie et de structures hospitalières adaptées et coordonnées avec les partenaires médicaux et paramédicaux de ville. Signée le 17 septembre 2018, avec une prise d'effet le 1er novembre 2018, la convention relative à une direction commune entre le CHU de Poitiers et le Groupe Hospitalier Nord Vienne (GHNV) a atteint deux objectifs : conforter et renforcer l'offre de soins, et rechercher l'équilibre financier du GHNV. La situation du GHNV s'est améliorée, mais cette amélioration mérite d'être consolidée.

La fusion entre le GHNV et le CHU doit à terme renforcer la connaissance mutuelle avancée et précise, la confiance partagée. Surtout :
• Du point de vue du projet médical : agilité des services publics hospitaliers, proximité des soins et augmentation de l'offre de soins,
• Du point de vue des équipes, : perspectives d'évolution positive des conditions de gestion et de politique sociale pour les personnels du GHNV, résorption des emplois précaires,
• Du point de vue financier, : élaboration et suivi d'un budget unique, d'une gestion budgétaire et comptable unique.

Une aide de l'Agence régionale de santé pour apurer les dettes du GHNV vis-à-vis du CHU avant la fusion est enclenchée. A ce titre, la prise en charge du tiers de la dette sanitaire du GHNV est acquise. La situation financière du CHU permet enfin d'intégrer le bilan du GHNV et

Envoyé en préfecture le 09/10/2020
Reçu en préfecture le 09/10/2020
Affiché le 12 OCT. 2020
ID : 086-218600666-20201008-CM_20201008_001-DE

ses engagements actuels vis-à-vis des banques, sans hypothéquer la bonne mise en oeuvre des projets du CHU. Enfin, la fusion intègre le GHNV dans un processus qualitatif de certification des comptes.

Les représentants aux instances du nouveau groupe hospitalier issu de la fusion GHNV-CHU veilleront au strict respect de l'équilibre d'ensemble et des engagements de la communauté hospitalière dans la mise en oeuvre de l'ambition portée pour cette fusion.

Cette vigilance s'exprimera notamment au sein du conseil de surveillance par les représentants des deux villes de Châtellerault et Poitiers. Elle pourra s'exprimer par une voix délibérante pour le Maire de Châtellerault, ville qui représente le second hôpital de la Vienne et plus généralement par une représentation équitable des représentants des différents territoires.

* * * * *

CONSIDERANT qu'il est nécessaire :

- d'assurer la pérennité du site de Châtellerault sur le long terme en lui assurant un service public de qualité,
- d'assurer un équilibre financier,
- d'assurer un projet médical,
- de favoriser les investissements sur le site de Châtellerault,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide la fusion du Centre Hospitalier Universitaire et du Groupe Hospitalier Nord Vienne.

Vote : **Adopté à la majorité**

POUR : 34
CONTRE : 1 P. BAZIN
ABSTENTIONS : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 3 F. MERY, Y. TROUSSELLE, M. ALLEMANDOU DOMINGO

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
L'adjointe au directeur des affaires
institutionnelles et juridiques
Patricia BULAN